



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

Conférence organisée par
la Société Française de Psychologie Juridique

Le jeudi 25 juin 2015, de 18h à 20h

Université Paris Sud, Faculté Jean Monnet, Salle Vedel



université
PARIS-SACLAY



Université Paris Sud, Faculté Jean Monnet, 54 bd Desgranges, 92330 Sceaux.
Entrée libre. Renseignements : www.psychodroit.com

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

Conférence organisée par la Société Française de Psychologie Juridique



— S.F.P.J. —
Société Française de
Psychologie Juridique

Sous la présidence de :

David Libeskind, *Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit, vice-Président de la SFPJ.*

Intervenants :

Anne-Laure Brun-Buisson, *Avocate au Barreau de Paris, médiatrice, facilitatrice en intelligence collective.*

Emmanuel Gradt, *Directeur associé chez Interstices Médiation, Psychologue, médiateur et consultant.*

Michèle Guillaume-Hofnung, *Professeure de droit à l'Université Paris Sud, Directrice du D.U « La médiation » de l'Université Paris II-Panthéon-Assas, Directrice de l'Institut de médiation Guillaume-Hofnung.*

Gilles Riou, *Psychologue, Cabinet en libéral & Expertise en institutions, ancien Expert auprès du Tribunal de Grande Instance de Marseille.*



Université Paris Sud, Faculté Jean Monnet, 54 bd Desgranges, 92330 Sceaux.
Entrée libre. Renseignements : www.psycho-droit.com

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

Conférence organisée par la Société Française de Psychologie Juridique



S.F.P.J.
Société Française de
Psychologie Juridique

Anne-Laure Brun-Buisson

Avocate, médiatrice, formatrice en intelligence collective - www.dunervealautre.net, www.mediess.fr.

La médiation permet d'ouvrir un espace facilitant l'expression du conflit afin de passer de la violence au dialogue et à la coopération. L'enjeu de la médiation est d'articuler et mettre en mouvement une relation qui semble paralysée dans une situation. Processus structuré et inscrit dans un cadre juridique et éthique, la médiation permet aux personnes concernées par un conflit de renouer avec leur créativité et de devenir pleinement acteurs de leur désaccord, puis de leurs accords.

Emmanuel Gradt

Directeur associé chez Interstices Médiation, Psychologue, médiateur et consultant - www.interstices-mediation.com

Dans quelle mesure le psychologue peut-il être aidant en tant que médiateur (repérage de certains mécanismes et enjeux, boucs émissaires, positionnement face à des personnalités difficiles, type de questionnement sur l'activité de travail, aide dans l'étayage...) ? Le médiateur doit-il par ailleurs se méfier du psychologue qui est en lui (tentations d'interprétations, recherche de compréhension, analyse, transfert et contre transfert...) ?

Michèle Guillaume-Hofnung

*Professeure des facultés de droit. Directrice du D.U « La médiation » de l'Université Paris II-Panthéon-Assas.
Auteure du « Que-sais-je? » La médiation, PUF, 7ème édition, 2015. Directrice de l'Institut de médiation
Guillaume-Hofnung.*

L'avenir de la médiation est dans le respect de sa nature. La médiation n'est pas une procédure plus ou moins allégée, elle est un processus de communication éthique qui tient le plus grand compte des aspects psychologiques de la situation. Le processus de médiation s'appuie sur la liberté et la responsabilité des participants et les stimule. Le médiateur, formé à l'écoute active, perçoit l'état d'esprit de chacun à travers leurs mots. La maïeutique qu'il pratique permet de faire émerger leurs émotions. S'engage alors un processus de remise en capacité personnelle et sociale.

Gilles Riou,

Psychologue, Cabinet en libéral & Expertise en institutions, ancien Expert auprès du TGI de Marseille.

Une expertise au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut être votée en cas de « danger grave et imminent », notamment suite à un geste suicidaire d'un salarié. Par-delà la technique inhérente à l'expertise, dans quelle mesure celle-ci revêt-elle une dimension de médiation ? Sur le terrain, cette question revient à se demander comment articuler un cadre juridique spécifique avec une pratique psychologique en situation collective dégradée.

Université Paris Sud, Faculté Jean Monnet, 54 bd Desgranges, 92330 Sceaux.

Entrée libre. Renseignements : www.psycho-droit.com

La médiation : au confluent du droit et de la psychologie

Conférence organisée par la Société Française de Psychologie Juridique
Université Paris Sud – Faculté Jean Monnet – 25 juin 2015

Informations pratiques

Entrée libre

Renseignements complémentaires

Société Française de Psychologie Juridique

Site Internet : www.psycho-droit.com

Courriel: psycho.droit@gmail.com

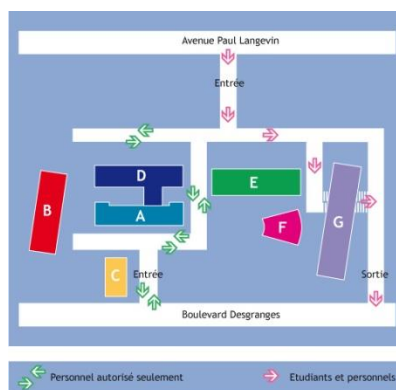
Venir à la conférence

Faculté Jean-Monnet, 54, Boulevard Desgranges 92330 Sceaux. En transports en commun (5 minutes depuis la gare).

RER B, Station Robinson, descendre l'avenue de la Gare, puis prendre à droite, boulevard Desgranges.



Plan de la Faculté Jean Monnet – Salle Vedel (bâtiment G)



Université Paris Sud, Faculté Jean Monnet, 54 bd Desgranges, 92330 Sceaux.
Entrée libre. Renseignements : www.psycho-droit.com